

EDF lui prélève 835 euros par mois au lieu de 56 euros

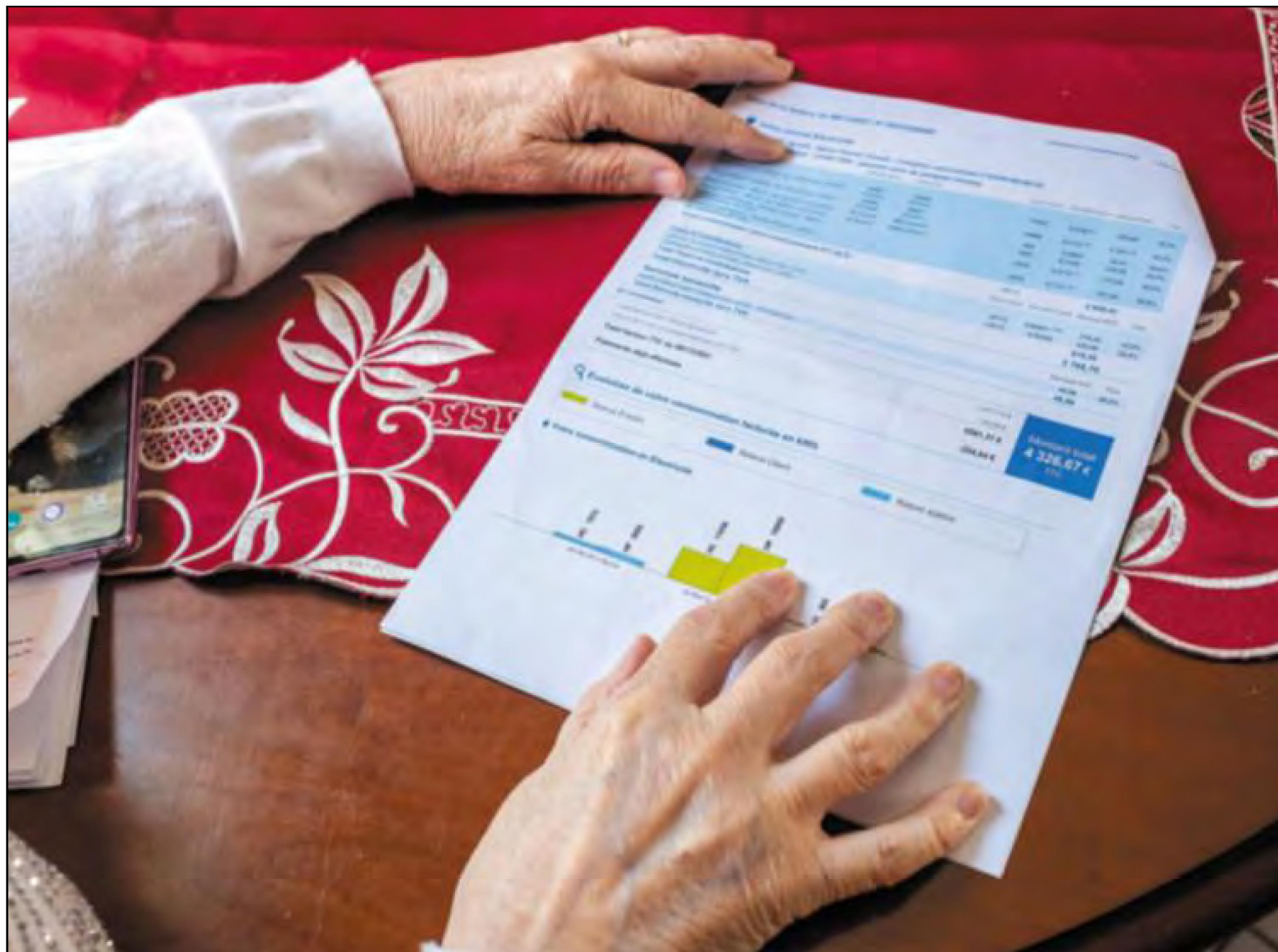
Une nonagénaire de **Vence** s'est fait débiter près de 6 000 euros en sept mois. La somme prélevée était presque quinze fois supérieure à celle initiale. L'entreprise pointe une erreur de compteur.

Rosemarie habite Vence depuis 1979. Chaque mois, elle verse 56 euros à EDF pour sa facture d'électricité. Enfin, normalement... Parce que dans les faits : l'entreprise publique lui prélève, depuis juin 2022, la coquette somme de 835 euros par mois. Soit presque quinze fois le montant annoncé sur l'échéancier !

« Je m'en suis rendu compte fin décembre », confie sa fille, Catherine. « J'ai l'habitude de regarder ses comptes pour les transactions de carte bleue et de chèques car elle a des aides à domicile. Je suis moins regardante sur les prélèvements. » C'est pourtant là-dessus qu'il fallait s'attarder puisque près de 6 000 euros ont été débités en sept mois. « Heureusement qu'elle avait quelques économies, sinon elle aurait été dans le rouge », souffle-t-elle.

« Un avoir de près de 6 000 euros à 91 ans »

Avant de relater la suite des événements : « Lorsque j'ai appelé EDF, au bout de plusieurs tentatives, un homme m'a dit qu'en effet il y avait eu une erreur sur le dossier et il m'a proposé de faire un avoir. Un avoir de presque 6 000 euros pour une vieille dame de 91 ans... Comme ça, ils



Une retraitée varoise devant sa facture exorbitante EDF, en septembre 2022. À la même période, Rosemarie, Vençoise de 91 ans, connaissait également des problèmes avec le fournisseur d'électricité, qui lui a prélevé... quinze fois ce qu'elle devait.

étaient sûrs de ne pas avoir à rembourser la totalité. J'ai refusé et demandé un remboursement. Il m'a répondu qu'il ne fallait pas être pressé, que ça allait mettre du temps. »

En parallèle, fin décembre toujours, Catherine a déposé plainte pour abus de

confiance au commissariat de **Cannes**. « J'ai fait opposition à leurs prélèvements et j'ai fait bloquer les deux derniers, mais ils lui doivent toujours beaucoup d'argent », s'agace l'Azuréenne. Après un mail de relance le 25 janvier, elle a reçu une réponse d'EDF

deux jours plus tard indiquant que la demande « est en cours de traitement ».

Un mauvais relevé de compteur en cause ?

Puis plus rien. Jusqu'à la mi-février. Jusqu'à ce que Nice-Matin contacte l'en-

treprise publique à ce sujet. « Le lendemain de notre entretien, EDF m'a contacté pour me dire qu'ils me rembourseraient dans les prochains jours. » Coïncidence ? « Non, le fait que vous ayez appelé, ça a dû accélérer les choses », a admis Julie De Lavarene,

responsable communication Méditerranée chez EDF. « Mais de toute façon, cette dame aurait été appelée et remboursée. On essaie au mieux d'accompagner les clients. De temps en temps, ça prend plus de temps, je comprends la panique de cette dame, ça a dû être très angoissant. On ne facture que ce que les gens consomment. Donc même si elle fait une erreur de relevé, on rectifie. » Selon EDF, c'est ce dernier point qui aurait mené à une telle situation. « La cliente n'a pas de compteur Linky. Du coup, elle fait une autorelevé de ses données et elle s'est trompée. C'est cette mauvaise relève du compteur qui a généré une mensualité de 800 euros. » La fille de Rosemarie est plus mesurée : « Je les ai appelés en octobre pour leur donner le relevé alors que les prélèvements de ce montant ont commencé en juin... Franchement, je ne sais pas ce qui a pu se passer. »

Pourquoi la différence entre l'argent prélevé et la somme indiquée sur l'échéancier n'a-t-elle pas mis la puce à l'oreille à l'entreprise ? « On a 28 millions de clients en France, on n'est pas derrière toutes les factures. Du coup, on a rectifié le tir, elle a été remboursée », conclut EDF.

ALICE DAVID
adavid@nicematin.fr